RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 01358
Numéro SIREN : 449 894 815
Nom ou dénomination : AC2M

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2014 sous le numéro de dépôt 62

Déposé au Greffe
le 03 JAN. 2014
sous le N° 62
RCS N° 03 B 13358

AC2M
Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : 6 Avenue des Améthystes, 44326 NANTES
449894815 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 septembre 2013

L'an deux mille treize,
Le 30 septembre 2013,
A la suite du rachat de la totalité des actions appartenant à Monsieur Michel MULLER par la société H-AMECO,

La société H-AMECO, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, divisé en 100 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 6 Avenue des Améthystes Technoparc de l'Aubinière 44326 NANTES, représentée par son nouveau gérant Monsieur Fabrice HARDOUIN,

Associée unique de la société AC2M,

En présence de Monsieur Michel MULLER, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prenant acte de la démission de Monsieur Michel MULLER de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Fabrice HARDOUIN,
Demeurant 6 rue mazagran 44100 NANTES,

DEUXIEME DECISION

L'associée unique après avoir constaté que la Société, désormais contrôlée, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une autre société, la société H-AMECO, est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- CABINET COLLET - AUDILOR, domiciliée rue François Kergoat 56270 PLOEMEUR, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

- Monsieur CARRE Antoine, domicilié Rue François Kergoat 56270 PLOEMEUR, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

CABINET COLLET - AUDILOR et Monsieur CARRE Antoine ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique et Monsieur Michel MULLER ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Michel MULLER
Mention « bon pour démission des fonctions de président »

Bon pour démission des fonctions de Président

Monsieur Fabrice HARDOUIN
Mention « bon pour acceptation des fonctions de président »

Bon pour acceptation de fonction de président